

Les frontières en débat

Les frontières favorisent-elles la paix entre les États ou sont-elles un facteur de conflits ?

a) La frontière, source de conflits

Depuis l'Antiquité jusqu'à la fin du Moyen Âge, les frontières étaient souvent matérialisées par des zones fortifiées — comme le limes romain — ou par des régions tampons appelées « **marches** ». À partir du XVII^e siècle, les États européens adoptent une conception plus précise de la délimitation territoriale, illustrée par l'idée du « pré carré » popularisée par Vauban. Cette fixation progressive des limites a donné lieu à de nombreux conflits, dont sont issus près d'une centaine d'États.

En 2019, environ 20 % des frontières mondiales restaient contestées. Celles issues de la formation des États-nations au XIX^e siècle et des guerres du XX^e siècle ne sont généralement plus sources de tensions. En revanche, lorsque les tracés ont ignoré certaines réalités locales, des mouvements séparatistes peuvent perdurer, comme l'illustre la création du Soudan du Sud en 2011.

Les disputes actuelles portent principalement sur :

- des territoires (ex. Crimée),
- des questions de gestion (Espagne/Maroc au sujet des flux migratoires),
- des délimitations maritimes (mer de Chine méridionale, Arctique).

L'histoire de la frontière germano-polonaise illustre le rôle des conflits dans la définition des tracés. En 1945, la conférence de Potsdam fixe la limite le long de l'Oder et de la Neisse, coupant certaines villes en deux (Francfort-sur-l'Oder). Son ouverture ou sa fermeture a suivi les tensions de la guerre froide, avant qu'une coopération ne s'installe avec la création de l'Eurorégion Neisse (1991) et l'entrée de la Pologne dans Schengen (2007).

b) La frontière, résultat de négociations internationales

Certaines frontières ont été établies pacifiquement : à peine une cinquantaine d'États sont nés d'une sécession sans guerre, comme le Vanuatu (1980). Le plus souvent, ce sont les traités signés à l'issue de conflits qui dessinent les cartes actuelles. Par exemple, le traité de Moscou de 1990, dit « 4+2 » (États-Unis, URSS, Royaume-Uni, France + RFA, RDA), règle la réunification allemande.

De nos jours, l'arbitrage international joue un rôle central dans la fixation des frontières. La reconnaissance par l'ONU influence la légitimité des tracés : l'annexion d'un territoire, comme le plateau du Golan, n'est pas automatiquement acceptée. Ainsi, en 2014, l'ONU adopte massivement une résolution refusant de reconnaître l'annexion de la Crimée (100 votes contre, 11 pour).

En matière maritime, la convention de Montego Bay (1982) définit les zones de souveraineté (mer territoriale) et d'exploitation (**ZEE**). Les litiges sont tranchés par le **Tribunal international du droit de la mer (TIDM)**, qui a par exemple refusé en 2017 à la Côte d'Ivoire l'extension de sa ZEE au détriment du Ghana dans une zone pétrolière. Les demandes d'extension sur la haute mer, comme celle du Brésil en 2019, sont soumises à la **Commission des limites du plateau continental (CLPC)**.

VOCABULAIRE

CLPC (Commission des limites du plateau continental) : commission de l'ONU qui examine les demandes d'extension des ZEE sur la haute mer.

Marche : territoire frontalier d'un royaume qui, au Moyen Âge, a une fonction défensive confiée à un marquis.

TIDM (Tribunal international maritime du droit de la mer) : tribunal international siégeant à Hambourg (Allemagne), créé par la convention de Montego Bay. Il règle les litiges maritimes.

ZEE (Zone économique exclusive) : espace marin large de 200 milles nautiques (370 km) dans lequel l'État côtier dispose de droits exclusifs sur l'exploration et l'exploitation des ressources.

c) Des conceptions divergentes, source de débats

La question frontalière divise profondément. Les libéraux et les altermondialistes défendent l'idée d'un monde ouvert, sans frontières, à l'image du mouvement international No Border, créé en 1999 pour réclamer l'abolition des contrôles migratoires. À l'opposé, des gouvernements conservateurs ou nationalistes érigent des barrières physiques pour se protéger, invoquant la préservation de leur identité (ex. Hongrie).

Certains États cherchent même à élargir leur territoire au-delà des frontières reconnues. L'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 marque une rupture historique : pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle frontière est créée sans se baser sur d'anciennes limites régionales. De même, Pékin étend ses revendications en mer de Chine méridionale. Bien que condamnées par l'ONU, ces initiatives rencontrent souvent une réaction limitée de la communauté internationale.

Au XXI^e siècle, de nouvelles frontières émergent dans le cyberspace. En apparence sans limites, Internet repose pourtant sur une infrastructure physique — en 2018, 428 câbles sous-marins totalisant 1,1 million de kilomètres transportaient 99 % des flux mondiaux. Les États peuvent contrôler ces points stratégiques : la Chine a ainsi mis en place une « grande muraille » numérique filtrant les données sur son territoire, même si ce contrôle peut être contourné.